

- Aux Unions Départementales
- Aux Fédérations Nationales
- Aux Administrateurs :
 - Retraite complémentaire et Prévoyance, CNAV, CARSAT,
- Aux membres du Comité exécutif de l'UCR-FO

Paris, le 18 avril 2018

JCM/PP/HH/ER

Circulaire n°064-2018

Secteur Retraites-Prévoyance sociale-UCR

Objet : Compte rendu de la 1^{ère} rencontre avec le Haut-commissaire
à la réforme des retraites.

Cher(e)s Camarades,

La première réunion bilatérale sur la réforme des régimes de retraites dans la perspective de mise en place d'un système universel de retraite de concertation a eu lieu mardi 17 avril. La délégation Force Ouvrière était composée de Philippe Pihet, secrétaire confédéral, et Hélène Ho Minh, assistante confédérale.

À partir du document (joint en annexe) intitulé « *Principaux constats sur les systèmes actuels. Enjeux du système cible* », produit par le Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites (HCRR), nous avons porté les observations qui suivent :

- Si les constats ne sont pas remis en cause, nous avons indiqué que les titres utilisés étaient pour le moins négatifs pour l'existant, voire orientaient d'ores et déjà vers la conclusion du système universel ;
- Par exemple la fiche 2 évoque « *un système qui n'est pas adapté...* » ; nous avons rappelé que la retraite n'avait pas pour objet social de faciliter les mobilités, mais de distribuer des pensions en regard des cotisations payées ;
- Une remarque aussi sur les « *effets redistributifs importants mais peu transparents* », pour FO la redistribution effective est beaucoup plus importante que sa transparence ;
- Enfin sur ce sujet, nous avons fait savoir que le document ne fait pas allusion aux 25 dernières années de réformes successives qui ont déjà entraîné des réductions de droits à pension, notamment à travers la convergence de règles de calcul entre les régimes ;
- Nous avons souligné un point qui nous paraît positif : les différents exemples pris dans le public comme dans le privé nous confortent dans notre constat que public ne veut pas dire privilégié et qu'il serait inopportun d'opposer les catégories professionnelles les unes aux autres.

Le plus important de la discussion s'est porté sur les perspectives « *enjeux du schéma cible* ».

Après avoir rappelé qu'il s'agissait d'une concertation et que les décisions politiques ne lui appartenaient pas, le Haut-commissaire nous a donné les précisions suivantes :

- la concertation se tiendra autour de trois axes, définition du régime cible, droits non contributifs et droits familiaux. Cette phase doit se terminer en juillet 2018 ;
- à partir de septembre seront abordées les questions d'architecture et de gouvernance du système.

À la suite des questions que nous avons posées, le HCRR nous a indiqué :

- qu'un système universel ne voulait pas forcément dire régime unique, qu'il devrait être recherché un taux de rendement identique pour tous en vue de respecter le « *un euro cotisé donne les mêmes droits* » ;
- que son équipe allait s'attacher à relever dans le financement des régimes actuels ce qui relève du contributif (la cotisation) et ce qui relève de la solidarité (l'impôt) ;
- que la mise en place du nouveau système interviendrait en 2025, donc des effets à partir de la génération 1963 ;
- que la période de transition (à partir de 2025) n'était pas arrêtée.

En revanche, mais nous avons conscience que nous sommes dans une concertation et pas une négociation, le HCRR n'a pu répondre à nos revendications et questions.

Par exemple, sur le cas des réversions, notre demande est un alignement par le haut, ce qui fait immédiatement référence au financement, et en particulier à sa pérennisation.

En d'autres termes, aujourd'hui la retraite représente 13,8 points de richesse nationale (PIB), a-t-on la garantie que ce taux ne sera pas diminué ?

Poser la question autrement revient à demander la garantie des taux de remplacement (proportion entre la dernière paie et la première retraite).

La réponse n'appartient pas au HCRR mais au gouvernement, la question reste donc d'une actualité certaine. Pour s'en convaincre, plus exactement s'en inquiéter, il suffit de prendre connaissance de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Le Parlement a voté une diminution des dépenses sociales de l'ordre de 30 milliards € d'ici à 2022 afin de « *venir en aide* » au déficit budgétaire de l'État.

Nous avons par ailleurs rappelé, outre notre opposition à la mise en place d'un régime unique celle à d'autres formules telles que les comptes notionnels ou à une remise en cause du statut général de la fonction publique.

La prochaine réunion de concertation aura lieu vers la mi-mai, à cette occasion, nous avons rappelé aussi que de notre part « *concertation* » n'avait pas valeur obligatoirement d'approbation.

Amitiés syndicalistes.

Philippe PIHET
Secrétaire confédéral

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire général

PJ : - « *Principaux constats sur les systèmes actuels. Enjeux du système cible* » ;
- « *Calendrier de la concertation sociale* ».